

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 15 avril 2025****PROCES VERBAL**

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, le 15 avril à 18h30, le Conseil Municipal de POUZOLLES, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Guy ROUCAYROL, Maire de POUZOLLES.

Présents : MM. ROUCAYROL Guy, ALMES Bernard, BONAVIDA Claude, CALON Mauricette, CAZALS Christophe, CROS Monique, MAS Bernard, MIRABILLE Noelle, SIMON Jennifer, SURRE Line.

Absents excusés : MM. IZARD Julien, LUCAS André, MARCO Claude, MARQUET Nathalie.

Secrétaire de séance : MME SIMON Jennifer.

Procuration de M. MARCO Claude à M. ROUCAYROL Guy.

Procuration de M. IZARD Julien à M. MAS Bernard

Membres en exercice 14, présents 10, absents excusés 4.

Convocation en date du 2 avril 2025.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Madame SIMON Jennifer est désignée secrétaire de séance.

Le PV de séance du 4 mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

**010/2025 CONTRAT ASSURANCE STATUTAIRE APPEL D'OFFRE CDG34**

Le Maire rappelle que depuis le 1er janvier 2022, la commune est assurée contre les risques statutaires via un contrat souscrit, par l'intermédiaire du CDG 34, auprès de l'assureur GENERALI et du courtier gestionnaire WTW.

Le contrat actuel arrive à échéance le 3/12/2025 ; il propose de confier au CDG 34 le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence en vue du renouvellement du contrat à compter du 1er janvier 2026.

Le conseil approuve à l'unanimité.

**011/2025 ADHESION CONVENTION MISSION REMPLACEMENT SGM CDG34**

Le Maire informe le conseil municipal de la création d'une mission « secrétaire général(e) de mairie itinérant(e) ».

2 agents recrutés par le Centre de Gestion pourront :

- effectuer des missions temporaires,
- assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou en cas de vacance d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu.

Pour pouvoir bénéficier de ce service en cas de besoin, une convention d'adhésion ayant pour objet de définir les conditions générales d'accès à la mission facultative proposée par le CDG 34, ainsi que les modalités pratiques et financement du poste de secrétaire général de mairie itinérant doit être signée.

Un coût à la journée ou horaire est facturé par le Centre de Gestion uniquement lorsqu'une demande de mise à disposition a été faite et validée.

La signature de cette convention n'acte pas d'engagement financier.

Le conseil approuve à l'unanimité.

**012/2025 ADHESION MISSION SIGNALEMENTS CDG34**

Le décret n°2020-256 du 13 mars 2020 impose à chaque autorité territoriale de mettre en place un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes.

Ce dispositif peut être :

- Mis en place en interne par la collectivité ;
- Mutualisé entre plusieurs collectivités ou établissements publics ;
- Confié aux centres de gestion.

Le CDG34 a mis en place une convention spécifique. Les collectivités adhérentes bénéficieront d'un dispositif clé en main, sécurisé et conforme à la réglementation. Cette externalisation allège leur charge administrative.

Seules les collectivités ayant délibéré pourront bénéficier d'un tel service. Les tarifs relatifs à la saisine du référent sont les suivants

- 30€ pour les analyses de dossiers ;
- 125€ pour les dossiers « simples » ;
- 250€ pour les dossiers « complexes ».

Le Maire propose aux membres du Conseil de donner suite à cette proposition.

Le conseil approuve à l'unanimité.

**013/2025 REFECTION TOIT EGLISE- TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES**

Des chevrons ont été endommagés par les fuites successives et ont besoin d'être remplacés sur les 3 zones concernées par les travaux. Un devis de 1 920 € HT a été transmis par l'entreprise AU FIL DES TOITS.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

#### **014/2025 TAUX IMPOS LOCALS 2025**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties	42.81%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	66.06%
Taxe d'habitation	13.27%

Soit un produit total attendu de 682 223 euros.

#### **015/2025 APPROBATION BUDGET PRINCIPAL PRIMITIF 2025**

Suite à la réunion de travail, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif principal 2025, arrêté comme suit :

Section de fonctionnement	1 106 515	1 106 515
Section d'investissement	902 925	902 925

Le conseil approuve à l'unanimité.

#### **016/2025 AUTORISATION MOUVEMENTS DE CREDITS BP 2025**

Comme le prévoit la nomenclature M57, le Conseil autorise à l'unanimité le Maire à procéder à des mouvements de crédits entre chapitres, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections pour l'exercice 2025.

#### **017/2025 APPROBATION CLECT 2025 COMMUNAUTE DE COMMUNES LES AVANT MANTS**

Le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées pour l'exercice 2025 de la communauté de communes prévoit une attribution négative de 5 421 € pour la commune de POUZOLLES.

Le conseil approuve à l'unanimité.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

Remerciement écrit d'une pouzollaise pour les colis distribués aux octogénaires

Plan local d'urbanisme intercommunal : réunion de travail prévue jeudi 17 avril 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h0.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.